

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE36

présenté par

M. Chassaigne, M. Peu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« ou »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le déclin de la biodiversité en France et dans le monde est attesté par des publications de plus en plus nombreuses ces vingt dernières années, une alerte qu'a renforcé la parution du rapport 2019 de l'IPBES. La contamination de l'environnement par les pesticides est identifiée comme l'une des principales causes de cette situation. Il est donc essentiel de nous assurer que les programmes d'autorisation de pulvérisation de produits phytosanitaires par des aéronefs radiopilotés est avantageuse non seulement pour la santé mais encore pour l'environnement par rapport aux applications par voie terrestre.